

PHÉNOLISATION & ESP



UNE VINGTAINE DE PODOLOGUES DE LA RÉGION CVL ONT RÉPONDU PRÉSENTS AFIN DE SE RÉUNIR DE FAÇON "ACONFESSIONNELLE" POUR UNE SOIRÉE THÉMATIQUE À ORLÉANS LE 2 DÉCEMBRE DERNIER.

Le thème de l'ongle incarné qui nous a été présenté magistralement au niveau chirurgical par **Guillaume LANUZZA** a captivé l'assemblée par les différentes techniques opératoires et nous a présenté une technique qu'il pratique UNIQUEMENT EN Espagne : la phénolisation.

Emeline MELION de la FEDERATION DES URPS du CVL nous a également fait une présentation des ESP, nouveau mode d'exercice coordonné, sorte de MSP virtuelle qui formalise les relations interprofessionnelles que nous partageons déjà en étant "centrés patient".

Nous pourrions envisager d'être rémunérés pour ce temps passé ainsi que pour nos patients, être pris en charge sur des pathologies exclues du régime de prise en charge, telles que les soins pour personnes obèses, rhumatismales....



Un apéritif dinatoire a clos la soirée et permis des discussions entre podologues de tous horizons ! Une prochaine session a été organisée à TOURS le 9 juin dernier..

9 juin 2022 @ Vouvray

RENCONTRE

LE 9 JUIN 2022 UNE RENCONTRE AVEC L'URPS DES PODOLOGUES DE LA RÉGION CENTRE A EU LIEU À VOUVRAY PROCHE DE TOURS AVEC LES PÉDICURES-PODOLOGUES DE L'INDRE ET LOIRE.

Ce fût un moment très convivial où 13 Pédicures-Podologues ont pu échanger avec l'équipe de l'URPS.

L'invité du jour était **Guillaume LANUZZA**, **Pédicure-Podologue franco-espagnol**, qui nous a présenté les différentes techniques d'opération de l'ongle incarné.

Il nous a particulièrement montré la **technique d'opération au phénol** qu'il pratique très régulièrement en Espagne et qui a un très fort taux de réussite. En effet, les Pédicures-Podologues de la péninsule Ibérique, après une formation de 4 ans peuvent pratiquer de la petite chirurgie du pied, en particulier l'opération de l'ongle incarné.

Nos confrères de la soirée étaient particulièrement intéressés.

Dans le futur, pas si lointain que ça, nous espérons que les pédicures-podologues français pourront réaliser légalement ce type d'actes, moyennement une formation adéquate bien évidemment. Cela pourrait résoudre le problème de pénurie pour faire opérer nos patients souffrant de cette pathologie.



Pour ceux qui désirent aller plus loin, un stage peut se faire avec ce confrère :

www.cirugiapodologica.org/lanuza

La soirée s'est terminée autour d'un verre confraternel.



Ayant pris la présidence de l'URPS Pédicures-Podologues en Janvier 2022, avec une équipe soudée et active, j'ai à cœur de continuer et de développer le travail qui a déjà été fait les précédentes années.

La crise sanitaire étant passée par là, il a fallu s'organiser avec pour premier objectif de distribuer des kits COVID pour la reprise de chaque professionnel de la région (masques, sur-chaussures...). En 2021, nous avons choisi d'organiser deux soirées sur le même thème, et ce dans deux départements différents au vue l'étendue de notre région. Le but étant de pouvoir échanger, informer et se retrouver entre confrères et ainsi partager un moment convivial. Une autre soirée est prévue le 6 octobre 2022. Nous organisons à cette occasion une conférence sur le thème du syndrome main pied (effet secondaire de certaines chimiothérapies), thème qui nous tient à cœur dans la Région. Aussi, nous souhaitons monter un important projet de financement auprès de l'ARS en 2023.

Nous avons également choisi de redonner un coup de jeune à notre logo et créer un site internet pour notre URPS afin de pouvoir nous faire connaître, être plus visible et que vous puissiez comprendre notre rôle et nos missions au sein de la région.

L'URPS n'est pas connue de vous tous, et pourtant une grande majorité d'entre vous cotisez à cette instance. N'hésitez pas à y faire un tour !

Toute l'équipe espère que ce fascicule vous aidera au quotidien dans votre activité. N'hésitez pas à nous contacter sur notre site internet ou par mail pour toute demande.

L'année a été riche en projets et l'avenir nous en réserve beaucoup d'autres ! Si vous souhaitez nous rejoindre et nous aider à monter des projets, promouvoir et valoriser notre métier dans la Région, ou encore apporter des idées qui vous tiennent à cœur, l'équipe et moi-même seront ravis de vous rencontrer.

Audrey ZMYSLONY
Présidente

URPS podologues région Centre Val de Loire

53 rue des agates
45140 Saint Jean de la Ruelle

urps-podologues-cvl.fr
urpspodocvdl@gmail.com



URPS
Pédicures Podologues
Centre-Val de Loire

LE FAMI, QU'EST-CE QUE C'EST ?

LE FAMI EST LE FORFAIT D'AIDE
À LA MODERNISATION ET
INFORMATISATION

QUELS SONT CES INDICATEURS OBLIGATOIRES ?

Indicateur	Définition	Comment l'obtenir ?
1	Avoir un logiciel compatible Dossier Médical Partagé (DMP)	Votre fournisseur de logiciel de télétransmission doit vous en fournir un en début d'année civile.
2	Avoir une version du cahier des charges SESAM-Vitale intégrant les derniers avenants publiés sur le site du GIE SESAM-Vitale au 31/12 de l'année N-1 par rapport à l'année de référence	Aucun justificatif à donner, la CPAM vérifie ces données automatiquement
3	Utilisation du SCOR pour la transmission à la CPAM des pièces justificatives numérisées	Aucun justificatif à fournir, la CPAM vérifie ces données automatiquement
4	Atteindre un taux de feuilles de soins électroniques (FSE) supérieur ou égal à 70 % (attention le mode « dégradé » dans votre logiciel métier de compte pas en FSE)	Aucun justificatif à fournir, la CPAM vérifie ces données automatiquement (attention, impossible de savoir pendant l'année en cours à combien est votre pourcentage FSE)
5	Disposer d'une messagerie sécurisée de santé (gratuite comme mailiz ou payante comme apycript)	Lors de la saisie de vos indicateurs sur le site ameli pro, vous devez vous engager en attestant sur l'honneur.

SI VOUS VALIDEZ CES 5 INDICATEURS, LA CPAM VOUS VERSERA UNE AIDE DE 490€

ATTENTION, IL EXISTE UN INDICATEUR COMPLÉMENTAIRE (qui n'est pas obligatoire pour obtenir les 490€)

Complémentaire	Engagement à une prise en charge coordonnée des patients : participation à une équipe de soins primaires (ESP) ou à une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) ou à une maison de santé pluri-professionnelle (MSP)	Lors de la saisie de vos indicateurs sur le site ameli pro, vous devez vous engager en attestant sur l'honneur.
----------------	--	---

SI VOUS VALIDEZ CET INDICATEUR COMPLÉMENTAIRE, LA CPAM VOUS VERSE 100€ SUPPLÉMENTAIRE

Nb : Concernant les dates de déclaration des indicateurs, c'est la CPAM qui décide chaque année. Ces dates varient d'une année à l'autre.

Nb : La CPAM peut décider d'une année à l'autre de « geler » un ou plusieurs indicateurs (si un indicateur est gelé, celui-ci ne compte pas pour l'année N-1)

URPS
Pédicures Podologues
Centre-Val de Loire

**LES MEMBRES
DU BUREAU**



Audrey ZMYSLONY
Présidente
St Jean la Ruelle 45



Agnès TAUGOURDEAU
Vice-Présidente
Chartres 28



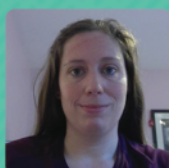
Sylvie DEBACQ
Trésorière
Chartres 28



Thierry BROUILLET
Secrétaire
Mont Près Chambord 41



Marie-Agnès POPOT-CHEMLA
Trésorière-Adjointe
Notre Dame d'Oé 37



Alice ODEVAL
Secrétaire Adjointe
Mardié 45



Laetitia TOUCHAIS
Membre
Orléans 45



QUI LE VERSE ?

C'est votre CPAM qui vous le verse 1 fois par an au cours du 2e trimestre de l'année civile.



COMMENT L'OBTENIR ?

Lors du début de chaque année civile, connectez-vous à votre compte ameli Pro et déclarez vos indicateurs pour l'année N-1.

Comment facturer la prise en charge d'un patient diabétique à partir de son ordonnance ?

SÉANCE POD

Y A-T-IL UN GRADE SUR L'ORDONNANCE OU LE GRADE INDiqué SUR L'ORDONNANCE EST LE MÊME QUE VOUS TROUVÉ À VOTRE EXAMEN ?

L'acte POD peut être réalisé à domicile

OUI

Ordonnance diabétique
Grade 0 ou 1

- + Pas de prise en charge POD (AMP2 possible)
- + Envoi du bilan de la première séance (trouvable sur le site ameli)

OUI

Ordonnance diabétique type 2
Grade 2 : 5 sc/an

- + La première séance de l'ordonnance est facturée POD 1.19 (32,13€)
- + Les 4 suivantes sont facturées POD 1 (27€)
- + Envoi du bilan de la première séance (trouvable sur le site ameli)

OUI

Ordonnance diabétique type 2
Grade 3 : 6 sc/an (8 sc/an si présence de plaie)

- + La première séance de l'ordonnance est facturée POD 1.19 (32,13€)
- + Les 7 suivantes sont facturées POD 1 (27€)
- + Envoi du bilan de la première séance (trouvable sur le site ameli)

NON

Diabétique type 2 mais NON GRADE OU MAL GRADE sur l'ordonnance (sur l'ordonnance grade 2 ou 3 et vous trouvez grade 0 ou 1) :

- + 1 séance POD (27€) une fois par an et par ordonnance
- + Lettre au prescripteur afin de l'informer du grade que vous avez trouvé
- + Envoi du bilan de la première séance (trouvable sur le site ameli)

Avec une nouvelle ordonnance
(non pas sur celle du médecin)

LE DROIT DE PRESCRIPTION

LE DROIT D'EFFECTUER LE
RENOUVELLEMENT DES ORTHESES
PLANTAIRES AVEC ADAPTATION SOUS
SON PROPRE NUMERO DE
PROFESSIONNEL DE SANTE



Depuis le 14 août 2019, le renouvellement et, le cas échéant l'adaptation par un pédicure podologue d'une prescription médicale d'orthèses plantaires est pris en charge par l'assurance maladie sur la base des codes de la nomenclature de la liste des produits et prestations remboursés (LPP) 2180450, 2122121, 21804555 et 2158449

EN PRATIQUE, COMMENT RÉALISER UNE PRESCRIPTION CONFORME :

IDENTITÉ DU PP

Mme/M Nom Prénom
Pédicure podologue DE
Adresse
CP Ville
N° de téléphone
Numéro RPPS
Numéro Adeli

DATE

INFORMATIONS CONCERNANT LE PATIENT

Avec Nom Prénom & Âge

RENOUVELLEMENT DES ORTHÈSES PLANTAIRES EN INDIQUANT LE(S) MOTIF(S)

Avec la description des éléments avec réalisation sur thermoformage (ou pas)

Prescription initiale du Dr (Nom & Prénom)
en date du

CONFORME AU DÉCRET 2019-835
DU 12 AOÛT 2019 ARTICLE 3

SIGNATURE